



Séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2025

Liste et résumé des délibérations examinées en séance

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le vendredi 17 janvier 2025 à 20^h00 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 29/11/2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Rue des Lilas : Convention relative à l'enfouissement des réseaux ORANGE

Dans le cadre des travaux de la rue des Lilas, le Maire est autorisé à signer la convention relative à l'enfouissement des réseaux d'ORANGE.

3. Rue des Peupliers : Aménagement et création des trottoirs

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Peupliers, l'entreprise PONTIGGIA a été retenue pour la réalisation des travaux.

4. Église Saint Georges : travaux d'entretien intérieur

L'entreprise LAMMER a été retenue pour la réalisation des travaux de peinture de l'Église Saint Georges avec la collaboration de l'entreprise LES PEINTURES BERINGER concernant le nettoyage de la toile tendue BARRISOL.

5. ONF : coupe de bois 2025

Le Conseil Municipal valide le devis de l'ONF pour un montant de de 2 399.25 €.

6. Chasse communale lot n°2 : Décès du locataire Laurent REY

M. le Maire informe les Conseillers du décès de M. REY Laurent, locataire du lot de chasse n°2.

7. Protection sociale complémentaire des agents : mandatement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local et lancer la procédure de marché public en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance

Le Conseil Municipal mandate le Centre de gestion du Haut-Rhin pour la négociation pour son compte, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.

8. Dénomination de l'école et de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal valide les dénominations suivantes :

- École Henri KISTER,
- Salle des fêtes SAINT GEORGES.